

Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces

Mélanie Vanderschelden, division Enquêtes et études démographiques, Insee

Pour les unions commencées une année donnée, le risque de séparation reste presque constant tout au long de la vie commune. Les conjoints se séparent plus souvent que par le passé, qu'ils vivent ensemble depuis seulement deux ans ou depuis plus de quarante ans. Mais les ruptures ne surviennent pas pour autant plus précocement dans la vie du couple.

Le mariage favorise la stabilité de l'union, de même que la présence de jeunes enfants. En revanche, les couples sont plus fragiles quand ils débutent leur vie commune assez jeunes ou dans un contexte induisant une certaine précarité (avant la fin des études ou l'entrée dans la vie active). A l'opposé, les unions constituées après une longue période de célibat sont elles aussi plus exposées au risque de rupture. Chez les femmes, les ruptures sont plus nombreuses parmi les cadres ; c'est l'inverse chez les hommes.

décès du conjoint. Dans les autres cas, elle résulte d'un divorce ou d'une séparation. La présente étude ne traite que des ruptures par divorce ou séparation.

Pour une année donnée de début de l'union, une séparation est un peu moins probable l'année de la mise en couple et l'année suivante que plus tard. Toutefois, il n'existe pas de durée en-deçà ou au-delà de laquelle une union commencée à une date fixée serait nettement plus solide, même si les ruptures tendent à devenir un peu moins fréquentes après 25 ans de vie en couple. Pour les unions formées une année donnée, quelle que soit la durée écoulée depuis la mise en couple, le risque de rupture dans les années suivantes est quasiment le même (*graphiques 1 a et 1 b*). Ainsi, 5 % des unions formées entre 1970 et 1974 sont rompues dans les cinq années suivant la mise en couple, et 5 % également entre la seizième et la vingtième année de vie commune. Pour les unions plus récentes, il n'est cependant pas certain que le risque de rompre après une longue période de vie commune s'avère dans l'avenir équivalent au risque de rompre précocement.

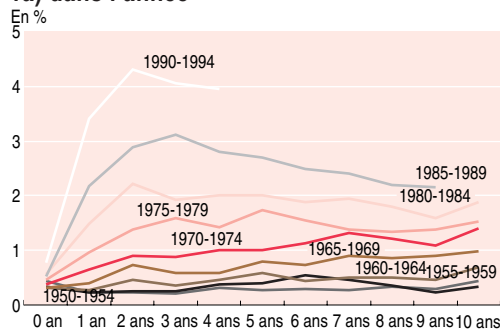
Des séparations plus fréquentes mais pas beaucoup plus précoces

En 1999, parmi les personnes ayant vécu en couple, une sur quatre ne vit plus avec son premier conjoint (*définitions*). Une fois sur six, la fin de cette première union est la conséquence du

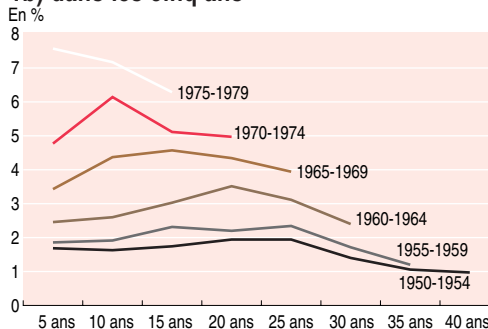
Les conjoints rompent de plus en plus fréquemment leur union, quelle que soit leur durée de

① Proportion d'unions rompues selon la durée de vie commune et la période de mise en couple

1a) dans l'année

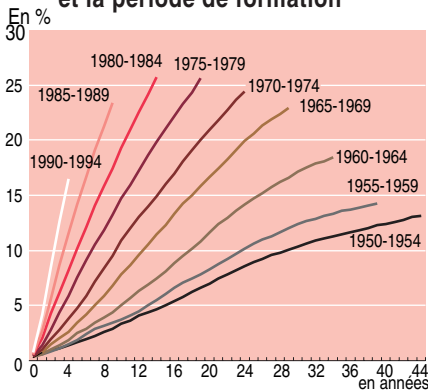


1b) dans les cinq ans



Lecture : 3,1 % des unions commencées entre 1985 et 1989 ont été rompues pendant la troisième année de vie commune, et 2,2 % pendant la neuvième année. 6,3 % des unions commencées entre 1975 et 1979 ont été rompues entre la onzième et la quinzième année de vie commune.

② Proportion d'unions rompues selon la durée écoulée depuis la mise en couple et la période de formation



Lecture : 21 % des unions formées entre 1970 et 1974 étaient rompues 20 ans après la mise en couple.

Champ : personnes de 18 ans ou plus en 1999, vivant en ménages ordinaires et ayant déjà vécu en couple.

Source : enquête sur l'Étude de l'histoire familiale de 1999, Insee.

vie commune. Moins de 2 % des unions formées dans les années cinquante avaient abouti à une séparation au bout de cinq ans, contre 14 % de celles commencées à la fin des années quatre-vingts (graphique 2). La part d'unions rompues entre la sixième et la dixième année de vie commune est également croissante (graphique 1 b). Ainsi, la proportion de couples dissous dans les dix ans, qui reste inférieure à 5 % pour ceux formés dans les années cinquante, augmente fortement pour les cohortes d'unions des années soixante, et croît de façon continue pour atteindre 19 % au début des années quatre-vingts. La progression est également marquée pour la proportion d'unions rompues dans les trente ans, qui passe de 10 % pour les unions qui ont débuté entre 1950 et 1954 à 17 % pour celles formées entre 1960 et 1964.

Les ruptures ne surviennent pas pour autant beaucoup plus précocement dans la vie des couples. Parmi les unions achevées dans les vingt ans, la proportion de ruptures qui se sont produites dans les dix premières années de l'union est à peine plus forte pour les unions formées à la fin des années soixante-dix que pour celles formées dans les années cinquante. Les unions formées dans les années cinquante et rompues dans les vingt ans ont duré en moyenne environ 11 ans, contre 10 ans pour celles formées à la fin des années soixante-dix.

Le mariage protège de la rupture

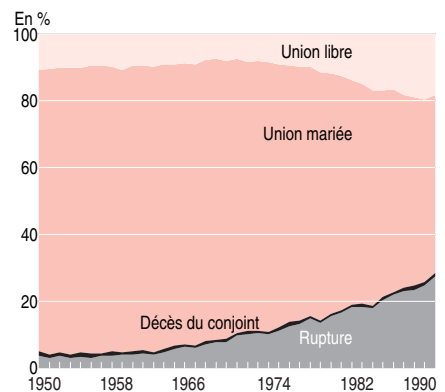
L'augmentation de la part d'unions ayant abouti à une séparation est concomitante à la montée de l'union libre. Au début des années soixante, l'entrée en union se faisait presque exclusivement par le mariage. Dès la fin des années soixante, la part de couples s'étant mariés l'année de leur installation commence à décroître, pour atteindre 10 % en 1998. Parmi les personnes s'étant mises en couple pour la première fois en 1988, moins de deux sur trois se sont mariées avec leur conjoint au cours des dix années suivantes et 18 % vivent toujours en union libre dix ans plus tard (graphique 3). À année de mise en couple et caractéristiques sociodémographiques fixées, les unions ayant donné lieu à un mariage après une période de cohabitation semblent légèrement plus solides que les unions commencées par un mariage (tableau). En fait, pour les unions formées à partir de 1985, la cohabitation pré-nuptiale est associée à un risque annuel de rupture plus faible que pour les unions commencées par un mariage ; le risque est équivalent pour les unions ayant débuté entre 1975 et 1984 et plus fort pour celles formées avant 1975. Les personnes ayant cohabité avant 1975, puis s'étant mariées, sont peu nombreuses. Elles présentent sans doute des caractéristiques spécifiques (non contrôlées ici), associées à un risque plus élevé de rupture. Il en est de même de celles qui, à partir de 1985, ont commencé leur union par un mariage.

Le risque annuel de rupture est en revanche de 54 % plus élevé pour les hommes en union libre que pour ceux dont l'union a commencé par un mariage. L'écart atteint 66 % pour les femmes. Ces écarts relatifs, qui peuvent a priori sembler très importants, sont mesurés sur des risques annuels de rupture inférieurs à 4 %.

La rupture est moins probable pour les parents de jeunes enfants

En général, les couples ayant eu ou adopté au moins un enfant se séparent moins souvent que ceux restés sans enfant (tableau). Mais si le fait d'avoir un

③ Situation des personnes dix ans après le début de leur union selon l'année de mise en couple



Lecture : dix ans après le début de leur union, 28 % des personnes s'étant mises en couple en 1988 se sont séparées de leur conjoint, 1 % ont perdu leur conjoint, 53 % sont mariées et 18 % vivent toujours en union libre.

Champ : personnes de 18 ans ou plus en 1999, vivant en ménages ordinaires et ayant déjà vécu en couple.

Source : enquête sur l'Étude de l'histoire familiale de 1999, Insee.

jeune enfant a un effet protecteur, l'absence de jeunes enfants peut aussi être la conséquence d'une dégradation de la relation entre les conjoints aboutissant à la rupture. L'effet est plus marqué pour les hommes : pour les hommes ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans, le risque annuel de rupture est de 63 % plus faible que pour les hommes sans enfant ; l'écart n'est que de 44 % pour les femmes. Les hommes dont tous les enfants ont plus de 3 ans se séparent également moins que les hommes qui ne sont pas pères, mais l'écart avec les hommes sans enfant est alors moins marqué. Les femmes dont le plus jeune enfant a entre 7 et 18 ans ont un risque annuel de rupture équivalent aux femmes sans enfant, et celles dont le plus jeune enfant est majeur tendent même à rompre leur union plus fréquemment.

Les unions précoces sont plus fragiles

Les hommes et les femmes qui se mettent en couple pour la première fois assez jeunes sont exposés à un risque de rupture plus élevé. À année de mise en couple, mode d'entrée en union (mariage ou cohabitation) et caractéristiques sociodémographiques fixées, les femmes s'étant mises en couple avant 20 ans ont un risque annuel de rupture dans l'année deux fois plus fort que celles ayant débuté leur union après 25 ans (tableau). Les hommes se mettent en

Risque annuel de rupture¹

	Hommes		Femmes	
	Coefficient	Odds ratio	Coefficient	Odds ratios
Année de mise en couple				
1950 – 1954	- 2,14***	0,12	- 2,24***	0,11
1955 – 1959	- 2,04***	0,13	- 2,05***	0,13
1960 – 1964	- 1,63***	0,20	- 1,85***	0,16
1965 – 1969	- 1,41***	0,24	- 1,58***	0,21
1970 – 1974	- 1,21***	0,30	- 1,39***	0,25
1975 – 1979	- 0,96***	0,38	- 1,18***	0,31
1980 – 1984	- 0,76***	0,47	- 0,95***	0,39
1985 – 1989	- 0,54***	0,58	- 0,72***	0,49
1990 – 1994	- 0,34***	0,71	- 0,43***	0,65
1995 – 1996	Réf	Réf	Réf	Réf
Âge à la mise en couple				
À 20 ans ou avant	0,93***	2,54	0,67***	1,96
Entre 21 et 22 ans	0,53***	1,70	0,34***	1,40
Entre 23 et 25 ans	0,25***	1,29	0,15***	1,17
À 25 ans ou après	Réf	Réf	Réf	Réf
Groupe social				
Agriculteur	- 0,47***	0,63	- 0,93***	0,40
Indépendant	- 0,14***	0,87	- 0,12***	0,89
Cadre ou prof. int. sup.	- 0,19***	0,83	0,10***	1,11
Profession intermédiaire	- 0,15***	0,86	0,07***	1,08
Employé	Réf	Réf	Réf	Réf
Ouvrier	- 0,14***	0,87	- 0,05***	0,95
Sans activité professionnelle	ns	ns	- 0,76***	0,47
Âge relatif de fin des études				
Moins d'études que la moyenne	0,04**	1,04	ns	ns
Autant d'études que la moyenne	Réf	Réf	Réf	Réf
Plus d'études que la moyenne	0,07***	1,07	- 0,07***	0,93
Mise en couple avant ou après la fin des études				
Avant la fin des études	0,21***	1,23	0,09***	1,09
Après la fin des études	Réf	Réf	Réf	Réf
Mise en couple avant ou après le début de la vie active				
Avant le début de la vie active	ns	ns	0,13***	1,14
Après le début de la vie active	Réf	Réf	Réf	Réf
Durée écoulée entre départ du domicile parental et mise en couple				
0 année	Réf	Réf	Réf	Réf
1 an	0,13***	1,14	0,15***	1,16
2 à 3 ans	0,35***	1,42	0,31***	1,37
4 à 5 ans	0,40***	1,49	0,38***	1,46
6 à 9 ans	0,44***	1,56	0,37***	1,45
10 ans ou plus	0,33***	1,39	0,38***	1,46
Groupe social du père				
Agriculteur	- 0,43***	0,65	- 0,59***	0,56
Indépendant	ns	ns	ns	ns
Cadre ou prof. int. sup.	0,15***	1,16	0,23***	1,26
Profession intermédiaire	0,13***	1,14	0,08***	1,08
Employé	Réf	Réf	Réf	Réf
Ouvrier	- 0,14***	0,87	- 0,11***	0,89
Sans activité professionnelle	- 0,34***	0,71	ns	ns
Mariage				
Union ayant débuté par un mariage	Réf	Réf	Réf	Réf
Union ayant donné lieu à un mariage après cohabitation	- 0,05**	0,95	- 0,08***	0,93
Union n'ayant jamais donné lieu à un mariage	0,43***	1,54	0,51***	1,66
Enfants				
N'a jamais eu ou adopté d'enfant	Réf	Réf	Réf	Réf
Le plus jeune des enfants eus ou adoptés à 3 ans ou moins	- 0,99***	0,37	- 0,59***	0,56
Le plus jeune des enfants eus ou adoptés à entre 4 et 6 ans	- 0,36***	0,70	- 0,13***	0,88
Le plus jeune des enfants eus ou adoptés à entre 7 et 18 ans	- 0,25***	0,78	ns	ns
Le plus jeune des enfants eus ou adoptés à plus de 18 ans	- 0,24***	0,79	0,09***	1,10
Arrêt d'activité professionnelle				
A arrêté son activité professionnelle, temporairement ou définitivement (hors retraite)	0,48***	1,61	- 0,52***	0,59
Est en activité	Réf	Réf	Réf	Réf

1. Modèle de durée. Le risque relatif d'une catégorie par rapport à la modalité de référence est supposé invariant dans le temps. Le lieu de naissance (France ou étranger) est contrôlé.

*** significatif au seuil de 1 % - ** significatif au seuil de 5 % - * significatif au seuil de 10 %

Note de lecture : Un odds ratio supérieur à 1 (resp. inférieur à 1) indique que le risque annuel de rupture est plus élevé (moins élevé) que pour la population de référence. Par exemple, les hommes cadres ont un risque annuel de rupture de 17 % (100*(1-0,83)) inférieur à celui des hommes employés ayant les mêmes caractéristiques (année de mise en couple, âge à la mise en couple, âge relatif de fin des études, etc.). Pour les femmes cadres, le risque annuel de rupture est de 11% plus élevé que pour les femmes employées ayant les mêmes caractéristiques.

Champ : personnes de 18 ans ou plus en 1999, vivant en ménages ordinaires et ayant déjà vécu en couple.

Source: enquête sur l'Étude de l'histoire familiale de 1999, Insee.

couple environ deux ans plus tard que les femmes en moyenne. Les unions masculines commencées avant 20 ans sont donc encore plus précoces que les unions féminines débutées au même âge et il en résulte un risque annuel de rupture accru. Le risque relatif de rupture des hommes ayant commencé leur union avant 22 ans est en fait similaire à celui des femmes qui se sont mises en couple avant 20 ans. Un choix trop hâtif du conjoint et le manque de maturité peuvent expliquer la plus grande fragilité des unions formées par de jeunes conjoints (Dourleijn et Liefbroer, 2004 et Berrington et Diamond, 1999).

Le risque de rupture est plus faible lorsque le départ du foyer parental coïncide avec la mise en couple

Trois personnes sur cinq ne se mettent pas en couple l'année de leur départ du domicile parental, et vivent donc seules pendant une période plus ou moins longue : 14 % vivent seules pendant un an et 46 % pendant au moins deux ans. À date et mode d'entrée en union et caractéristiques sociodémographiques fixés, les femmes ayant vécu seules pendant une année ont 16 % de risques en plus de dissoudre leur union au cours d'une année que celles ayant quitté le domicile parental pour se mettre en couple (*tableau*). Celles ayant quitté le domicile parental depuis au moins deux ans au moment de la rupture ont un risque annuel de rupture deux à trois fois plus élevé encore. Il en est de même pour les hommes. Les anciens « célibataires » seraient mieux préparés à vivre seuls après une rupture, qu'ils craindraient moins (Berrington et Diamond, 1999). Les personnes qui vivaient encore chez leurs parents peu de temps avant leur mise en couple peuvent être aussi moins enclines à vivre seules. Les hommes ayant fait plus d'études que la moyenne des hommes de leur génération (*définitions*) se séparent plus fréquemment de leur conjointe. À autres caractéristiques des conjoints et de l'union données, ils ont un risque annuel de rupture de 7 % supérieur à celui des hommes en ayant fait autant (*tableau*). En revanche, les femmes ayant fait le plus d'études sont un peu moins exposées au risque de rupture.

Une fois sur cinq, les hommes et les femmes qui ont fait le plus d'études ont commencé à vivre en couple avant d'achever leur scolarité. Dans ce cas, l'union est plus fragile, pour les hommes en particulier : toutes choses égales par ailleurs, les hommes ayant formé leur union avant la fin de leurs études ont un risque annuel de rupture de 23 % plus élevé. L'écart n'est que de 9 % pour les femmes (*tableau*).

Lorsqu'une femme a terminé sa scolarité et s'est mise en couple après la fin de ses études, elle commence dans 14 % des cas à vivre en couple avant d'entrer dans la vie active. Les hommes, en revanche, ne se mettent en couple avant de trouver un premier emploi que dans 2 % des cas. Mais pour les femmes, toutes choses égales par ailleurs, le risque de rupture est légèrement accru dans ce cas (*tableau*). La précarité de leur situation fragilise sans doute dans certains cas leur union.

Pour les femmes, inactivité rime avec stabilité

Les femmes n'ayant jamais travaillé se séparent nettement moins souvent de leur conjoint : par rapport aux employées, le risque annuel de rupture est inférieur de 53 % (*tableau*). Les femmes ayant cessé leur activité professionnelle, pour deux ans au moins ou définitivement, à l'exclusion des retraitées, ont un risque annuel de rupture près de deux fois inférieur à celui des femmes en activité. Leur dépendance financière peut les retenir au foyer, mais l'inactivité de la femme peut être aussi un choix motivé par la stabilité de l'union. A autres caractéristiques sociodémographiques et caractéristiques de l'union fixées, les agriculteurs, hommes ou femmes, et dans une moindre mesure les indépendants et les ouvriers, rompent

moins souvent leur union que les employés (*tableau*). En revanche, les femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire mettent plus fréquemment fin à leur vie de couple. Mais ce n'est pas le cas des hommes : toutes choses égales par ailleurs, ceux-ci ont 17 % de risques en moins de se séparer de leur conjointe par rapport aux employés s'ils sont cadres et 14 % s'ils exercent une profession intermédiaire.

L'origine sociale des conjoints n'est pas neutre sur le risque de séparation : les hommes et les femmes dont le père est agriculteur ou ouvrier ont une propension à rompre moindre par rapport aux enfants d'employés, contrairement à ceux issus des milieux les plus favorisés (*tableau*). Toutefois, il est très probable que l'effet de l'origine sociale soit indirect et se traduise par exemple par des ruptures plus fréquentes du couple parental, facteur qui serait défavorable à la stabilité des unions (Dourleijn et Liefbroer, 2004, Kamp Dush, Cohan et Amato, 2003 et Berrington et Diamond, 1999).

Source

L'enquête Étude de l'Histoire Familiale a été réalisée à l'occasion du recensement de 1999 : 380 000 hommes et femmes de 18 ans ou plus ont rempli un questionnaire spécifique portant (pour l'essentiel) sur leur histoire familiale. Des informations ont été collectées sur la première et la dernière unions vécues, permettant de les dater, qu'elles aient ou non donné lieu à un mariage. Cette étude ne porte que sur la première union vécue par la personne interrogée, qu'elle se soit ou non remise en couple suite à une éventuelle rupture. Seules les unions commencées à partir de 1950 sont prises en compte, afin de limiter le biais lié à la mortalité : les personnes qui se sont mises en couple avant 1950 appartiennent à des générations plus anciennes, davantage affectées par la mortalité que les générations plus récentes, donc moins bien représentées dans l'échantillon.

Définitions

Une « **première union** » est une période de vie commune avant laquelle la personne interrogée n'avait jamais vécu en couple. Elle peut être ou non la première union de son conjoint. Les conjoints doivent avoir vécu sous le même toit pendant au moins six mois. Cette union a pu être rompue au moment de l'enquête et peut, le cas échéant, avoir été suivie d'une remise en couple.

Rupture : le décès du conjoint peut mettre un terme à l'union. Cette étude ne comptabilise, dans le cadre du mariage (avec ou sans divorce) ou de l'union libre, que les ruptures volontaires, résultant d'une décision de l'un au moins des conjoints. La rupture est enregistrée à la date à compter de laquelle les conjoints ne vivent plus sous le même toit, même si, dans le cas d'un mariage, le divorce a eu lieu plus tard. La durée de l'union est calculée en différence de millésimes.

Âge relatif de fin des études : différence entre l'âge de fin des études de la personne et l'âge moyen de fin des études des personnes de même sexe de sa génération, c'est-à-dire nées la même année. Les femmes ou hommes ayant fait autant d'études que la moyenne sont ceux pour lesquels l'âge de fin des études coïncide avec l'âge moyen de leur génération à plus ou moins un an près.

Bibliographie

- Prioux F., « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », *Population et sociétés*, n° 422, 2006.
- Toulemon L. « La place des enfants dans l'histoire des couples », *Population*, n° 6, 1994.
- Berrington A. et Diamond I., « Marital dissolution among the 1958 British birth cohort : the role of cohabitation », *Population Studies*, n° 53, 1999.
- Kamp Dush C. M., Cohan C. L. et Amato P. R., « The relationship between cohabitation and marital quality and stability : change across cohorts? », *Journal of marriage and family*, n° 65, 2003.
- Dourleijn E. et Liefbroer A. C., « Unmarried cohabitation and union stability : testing the role of diffusion using data from 16 european countries », communication aux lundis de l'Ined, 2004.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2006

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : C. Benveniste,
C. Dulon, T. Méot, A.-C. Morin
Maquette : Mireille Brunet
Code Sage IP061107
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2006

